

PROCE VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2020

Assistaient à la réunion : Patrick JUDALET, Marie-Laure LEUILLET, Patricia VILCHES PARDO, Luc HURBAIN, Benoît RICHARD, Catherine MENARD, Bernard GIRAUD, Marie-Noëlle ELION, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Sandra FRADON, Eric MAUDUIT, Valérie CHOPIN, Perrine FISCHER, Adeline VERMEERSCH, Geoffroy RAIMOND, Dorian CHAUVET, Bruno VILLATTE, Philippe ALLELY, Pierre ROUVE.

Etaient excusés : Dominique MASSOUBRE qui avait donné pouvoir à Patrick JUDALET, Sophie VERNAUDON qui avait donné pouvoir à Patricia VILCHES PARDO, Muriel ARNAUD qui avait donné pouvoir à Valérie CHOPIN, Nathalie GESELL qui avait donné pouvoir à Marie-Laure LEUILLET, Henri SERRE qui avait donné pouvoir à Eric MAUDUIT.

Etaient absentes : Patricia DARRE, Lucie DI BIASI.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le procès-verbal de la séance en date du 2 Novembre 2020.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Marie-Laure LEUILLET est désignée secrétaire de séance.

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

I – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 (VILLE/EAU/LOTISSEMENT LES AJONCS)

Mr le Maire procède à la lecture du document présentant le Débat d'Orientations Budgétaires de la Ville, du service de l'eau et du Lotissement des Ajoncs qui est joint en annexe.

Une discussion s'engage autour des différents axes (charges de fonctionnement, personnel, dette...).

Bruno Villatte se félicite que la dette de la Ville baisse, cela va dans le bon sens.

Il rappelle que 2020 est une année particulière avec l'arrivée de cette crise sanitaire liée au COVID 19 qui frappe toute la France, et avec les difficultés économique actuelles.

Il souhaite que la Ville montre son soutien aux entreprises, artisans, commerces locaux en empruntant le montant du capital remboursé, à titre exceptionnel, sur 2021. Ce serait alors un signe fort.

Monsieur le Maire conçoit l'analyse de Bruno Villatte, et partage la nécessité de soutien à l'économie locale, mais rappelle que le résultat actuel de la baisse de la dette qui se rapprochera des 6 100 000 € fin 2021, si le cap est maintenu, est le résultat d'efforts très importants menés depuis 2016 (2016-2017 emprunt limité à 450 000 € annuel, et depuis 2018 à 350 000€ annuel) il ne peut que poursuivre dans cette voie de désendettement qui sera bénéfique pour la Ville au final, et pour ses finances, en dégageant plus pour investir dans les futures années à venir.

Patrick Judalet souligne que le capital de la dette remboursé atteindra 660 000 € en 2021, ce qui est une somme jamais atteinte, avec en parallèle d'importants travaux d'investissement et d'entretien prévus au cours de l'année 2021.

Il annonce toutefois que la Ville devrait être en mesure de céder des biens pour un montant approximatif de 100 000 € jusqu'à cet été 2021 qui seront alors injectés dans des travaux. Il faudra ensuite poursuivre l'effort sur 2022-2023.

En outre, il rappelle que la section de fonctionnement de la Ville donne beaucoup de travail à l'économie locale (commerces, artisans...).

Bruno Villatte prend note, il estime aussi important de programmer en 2021 des événements importants sur la Ville pour être attractif et faire venir des clients dans les commerces.

Patrick Judalet lui confirme son accord sur cette proposition qui pourra être menée conjointement avec les associations locales (UCIA, La Châtre en Fête...).

II – DECISIONS MODIFICATIVES – OUVERTURES ET VIRMENTS DE CREDITS BUDGET PRIMITIF 2020 VILLE/SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives suivantes :

1- Ouverture et virement de crédits section d'investissement – Budget Primitif 2020 Ville – Décision modificative n°7

Les deux demandes de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public local (DSIL) présentées au Conseil Municipal du 28/09/2020 ont été acceptées par le Préfet (lettre du 04/11/2020).

Dépenses

Article 2315-107-411 – Opération 107 Terrain de tennis (terrain de tennis – éclairage)	+ 10 720 €
---	------------

Article 2315-88-822 – Opération 88 Eclairage public	+ 31 480 €
---	------------

Recettes

Article 13219-32-411 – Subvention DSIL « Parc des Sports synthétique »	+ 19 000 €
---	------------

Article 13219-107-411 – Subvention DSIL « Terrains de tennis extérieurs »	+ 10 720 €
--	------------

Article 1641-32-411 – Emprunt	- 19 000 €
Article 13219-88-822 – Subvention DSIL « Eclairage public rénovation du Patrimoine »	+ 31 480 €
Dans le cadre de l'acquisition de deux tableaux (virement de crédits).	
Article 2161 « Œuvres et objets d'art »	+ 460 €
Article 2188 « Autres immobilisations corporelles »	- 460 €

Opération d'ordre budgétaire (complément DCM du 16.07.2020)

Intégration dans le patrimoine de la collectivité des dons des 3 terrains par rapport à leur valeur estimée (Théveniau 600 €, Pirot 200 €, De Zan 400 €) soit 1 200 € avec création d'un numéro d'inventaire.

Virement de crédits

Recettes

Article 041-2111 - « Terrains nus »	- 1 197 €
Article 041-10251 - « Don et legs en capital »	+ 1 197 €

Ouverture de crédits

Dépenses

Article 041-2111- « Terrains nus »	+ 3 €
------------------------------------	-------

Recettes

Article 041-10251 - « don et legs en capital »	+ 3 €
--	-------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la décision modificative susvisée.

2- Ouverture et virement de crédits section d'investissement – Budget Primitif 2020 Service de l'Eau – Décision modificative n°4

Section d'investissement

La Ville vient de recevoir la subvention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour la mise en place de 4 compteurs de sectorisation sur le réseau AEP d'un montant de 18 865 € représentant 70% HT de la dépense (26 950 € HT).

Dépenses

Article 2315 – Travaux	+ 18 865 €
------------------------	------------

Recettes

Article 13111 – Subvention Agence de Bassin Loire Bretagne	+ 18 865 €
--	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la décision modificative susvisée.

III – ADMISSIONS EN NON VALEUR – SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire propose, sur demande de la Trésorerie Municipale, au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les sommes dues pour les débiteurs sur le budget du service de l'eau, soit :

- Article 6542 « créances éteintes »

- EAU : 237,99 € (somme globale)

Ces créances ont fait l'objet d'un jugement de surendettement ou de liquidation judiciaire...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en créances éteintes la somme susvisée ci-dessus.

IV – REGROUPEMENT DES QUATRE CLASSES DE MATERNELLES A LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021 SUR UN MÊME SITE

Monsieur le Maire rappelle que l'école maternelle Gustave Flaubert possède trois salles de classe et accueille 45 élèves répartis en deux groupes. L'école Marie-Louise Laguerre a quatre salles de classe, dont deux occupées par 47 enfants. Il indique que la Ville doit aujourd'hui se doter d'une école maternelle forte, attractive, accueillant les enfants dans de bonnes conditions pédagogiques avec des professeurs des écoles maternelles à l'aise pour développer leurs activités.

Patrick Judalet souligne que l'école Marie-Louise Laguerre, dans laquelle se fera ce regroupement, est plus facile d'accès notamment pour le bus. Elle possède aussi plus d'espace extérieur.

Le projet a été réfléchi avec l'Education Nationale, l'équipe pédagogique, les Atsem et les délégués de parents ont été informés.

Ce projet de regroupement des quatre classes de maternelles a fait l'objet d'une présentation lors de la commission Jeunesse et Affaires Scolaires qui s'est déroulée le jeudi 26 novembre à 18h30 en Mairie.

Il cède la parole à Catherine Menard adjointe en charge du dossier, apporte les précisions supplémentaires :

Présentation actuel

Actuellement nous fonctionnons avec deux sites de 2 classes chacun :

Ecole Gustave Flaubert :

- 3 salles de classes (47 élèves) – 2 enseignantes – 2 ATSEM
- située en centre ville
- enserrée dans des rues étroites (ne peut être desservie par un grand car ; circulation malaisée)
- petite cour de récréation
- une bibliothèque à l'étage

Ecole Marie-Louise Laguerre :

- 4 salles de classes – 2 enseignantes (45 élèves) – 2 ATSEM
- rue du Pré de la Barre large, plus facile d'accès (parents, bus, services de secours)
- espace extérieur vaste, facilement aménageable et grande cour de récréation arborée
- de plain-pied
- à sa création l'école fonctionnait avec 4 classes (4 enseignants)

Ces deux écoles sont vieillissantes et ont besoin de travaux de maintenance et rénovation en particulier l'école Flaubert.

Le Projet

Depuis la fermeture d'une classe à Flaubert en 2018, nous avons deux écoles maternelles avec deux classes chacune.

Dès cette date, nous avons engagé une réflexion pour regrouper les quatre classes sur un même site en accord avec l'IEN.

L'école Marie-Louise Laguerre permet de les accueillir afin de réaliser un pôle scolaire fort et parfaitement équipé.

Ce regroupement s'effectuera à la rentrée de septembre 2021 et permettra :

- une meilleure qualité pédagogique avec des niveaux plus homogènes ;
- de résister à des menaces de fermetures de classes ;
- de maintenir des équipements sécuritaires, pédagogiques, environnementaux optimisés.

Madame Nathalie Meunier, Directrice de l'Ecole Gustave Flaubert prendra la direction de cette école. Les 4 ATSEM conservent leur poste.

L'école Flaubert demeurera un lieu de stockage et une réflexion sur sa réaffectation au sein de la commune sera engagée ultérieurement.

Aménagements prévus

La Ville s'engage à accompagner ce regroupement avec la réalisation de travaux possibles sur les 8 premiers mois de l'année 2021 (intérieur et extérieur, espace sieste, peintures, reprise de la couverture du patio, rangement).

Elle précise que 32 familles de Gustave Flaubert seront impactées par ce regroupement.

Bruno Villatte estime que ce regroupement est un bon choix compte tenu des effectifs, mais s'inquiète de cette baisse régulière des élèves de maternelles pour l'avenir de notre Ville.

Catherine Ménard lui confirme que depuis 2016 les chiffres restent stables (autour 88/90).

Pierre Rouve intervient sur deux précisions qui concernent :

- quelle a été la dernière année de fermeture d'une classe de maternelle,
- sur le fait qu'il y a bien 3 niveaux de classes.

Catherine Ménard lui confirme que la dernière fermeture d'une classe date de 2018, et que les classes de maternelles compte 3 niveaux, il y aura donc 1 voire 2 classes qui seront avec 2 niveaux.

Elle indique aussi que la scolarisation est maintenant obligatoire à partir de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Donne son accord au regroupement des deux écoles maternelles actuelles (Gustave Flaubert et Marie-Louise Laguerre) sur un seul site à partir de la rentrée de septembre 2021 qui sera l'école Marie-Louise Laguerre.

Catherine Ménard informe les Conseillers (voir compte rendu de la commission) que deux livrets citoyens (1 réalisé par la Ville, l'autre par l'Etat) seront donnés aux jeunes qui ont eu 18 ans en 2020 lors d'une cérémonie à la Mairie en janvier 2021.

Pierre Rouve regrette l'absence d'une structure ou un service pour accueillir les nouveaux arrivants sur la Commune de La Châtre.

Patrick Judalet est d'accord sur son intervention, l'accueil était assuré auparavant par une association, qui n'existe plus, il a bon espoir d'organiser une telle manifestation en 2021, mais la difficulté est le recensement des nouveaux arrivants sur la Ville.

V – PERSONNEL MUNICIPAL – RECRUTEMENT ECOLES / TRAJET CANTINE

Monsieur le Maire indique que pour surveiller les élèves des écoles durant le trajet de l'école-cantine, lors de la traversée, et assurer l'entretien des locaux, la collectivité doit recruter trois agents à temps non complet, comme les autres années, du 04/01/2021 au 31/12/2021 :

- 2 adjoints technique territoriaux 10h / semaine (Delacroix et Flaubert)
- 1 adjoint technique territorial 6h / semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de recruter trois adjoints technique territoriaux à temps non complet (10h/ 6h/ par semaine) pour les missions susvisées ci-dessus pour l'année 2021.

- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats à venir.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1- Dénomination des deux courts de tennis extérieurs

Monsieur le Maire a pris contact avec les familles de Messieurs Robert Demay et René Raymond qui ont œuvré pendant de très longues années pour le développement du tennis dans la cité castraise.

Les familles ont donné leur accord pour qu'un court de tennis extérieur soit dénommé Robert Demay, et le deuxième court René Raymond.

Une manifestation pourrait se dérouler au printemps/été 2021, lorsque que les conditions sanitaires le permettront, pour dévoiler les plaques.

Il est rappelé que ces deux courts de tennis vont être dotés d'un éclairage extérieur.

Le Conseil Municipal donne son accord à la dénomination des deux courts de tennis extérieurs.

2- Acquisition de deux tableaux (Maurice Tissandier)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'acquisition (objet du virement de crédits) de deux tableaux de Mautissan (Maurice Tissandier) a été confirmée par la Ville auprès du Lions Club :

- Ferme en Berry 180 €
- Avenue George Sand 280 €

Valérie Chopin, Présidente du Lion's Club présente les deux tableaux qui seront exposés en Mairie.

3- Adhésion à l'Association des Amis du Centre d'Histoire et de Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre (ACRDI)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune adhère (depuis 2019) à l'Association des Amis du Centre d'Histoire et de Mémoire de la Résistance et de la Déportation de l'Indre.

Il propose de renouveler cette adhésion pour l'année 2020.

La cotisation a été fixée à 0,05 € par habitant.

Pour La Châtre, 4 109 habitants (population municipale au 01.01.2020) x 0,05 euros = 205,45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Amis du Centre d'Histoire et de Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre.

4- Constitution de la Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle que cette commission est composée de la manière suivante pour les communes de 1000 habitants et plus :

- La commission sera composée de 5 conseillers municipaux répartis en fonction du nombre de listes qui ont obtenu des sièges au conseil municipal

Trois listes au moins ont obtenu des sièges au Conseil Municipal :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.
- 2 conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DESIGNE** pour siéger à la Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la Commune de La Châtre:

- liste « Demain La Châtre » conduite par Patrick JUDALET :

- ▶ Marie-Noëlle ELION
- ▶ François BUFFETEAU
- ▶ Eric MAUDUIT

- liste « Réussir ensemble pour La Châtre » conduite par Patricia DARRÉ :

- ▶ Philippe ALLÉLY

- liste « Alternative La Châtre 2020 » conduite par Pierre ROUVE :

- ▶ Pierre ROUVE

5- Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de la MJCS

Monsieur le Maire rappelle que Catherine MENARD, siège en tant que Conseillère Communautaire au Conseil d'Administration de la MJCS. Il est donc nécessaire de désigner un membre du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Henri SERRE.

6- Situation Ecole privée Sainte Geneviève (fermeture actuelle)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'institution a vu 4 adultes et 6 enfants positifs au COVID 19, de ce fait l'école a été fermée et la réouverture est prévue le lundi 7 décembre 2020.

7- Programme des Petites Villes de Demain

Monsieur le Maire indique qu'il a participé à une réunion en Préfecture le jeudi 26 novembre dernier avec les 16 autres Maires des collectivités dont La Châtre et Sainte-Sévère, retenues sur ce programme qui se décline sur trois Régions Françaises à ce jour.

Ce programme porte les actions définies par les territoires.

Il donne connaissance des grandes lignes programme :

- Partir des territoires et de leur projet
- Réponse sur mesure pour chaque territoire
- Mobilisation de plus de moyens par l'Etat
- Articulation de l'ensemble des moyens (Europe, Etat, Région, Département) ⇒ convention
- Projet pour durer sur 1 mandat, voire plus.

L'Etat accompagne le dispositif par le recrutement d'un chef de projet (aide financière de 2 ans à hauteur de 75%). Cette personne sera recrutée par l'Interco, il pourrait avoir en charge le suivi de l'ORT (Opération Revitalisation du Territoire) (quel périmètre ?).

Les cibles principales de Petites Ville de Demain :

- Patrimoine
- Rénovation Energétique des bâtiments communaux

- Numérique
- Mobilité
- Manager de Commerces
- Maison France Services etc ...

Les opérations retenues dans le programme par le territoire bénéficieront des crédits existants de l'Etat (DETR, DSIL) et des partenaires (Région, Département), et les fonds de relance institués jusqu'en 2022.

Les partenaires de l'opération sont :

- ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)
- Banque des Territoires
- ANAH
- ADEME
- CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)
- EP Fonciers
- Etat
- Région
- Département
- OPAH
- Action logement
- Fondation du Patrimoine
- Etc ...

Les prochaines étapes sont la signature d'une convention d'adhésion (1^{er} trimestre 2021) et la signature d'une convention cadre qui vaut Opération Revitalisation des Territoires avec la Banque des Territoires, la Région, Le Département, et les autres partenaires.

Pierre Rouve souligne qu'il suit ce dossier très attentivement.

Monsieur le Maire reviendra régulièrement devant le Conseil pour l'informer des avancées du dossier.

8- Remerciements - courriers reçus

a) Pierre-Emmanuel VASLIN

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques d'Annie Vaslin.

b) Didier et Fabienne GUILBAUT

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Madeleine Renaud.

c) Monique BELLET

Remerciements à la municipalité pour la réalisation des travaux au sujet de son compteur EDF.